

FISSURES N° 008



LE DEVOIR DE MEMOIRE AU NORD KIVU : ENJEUX ET DEFIS

Goma
Juin 2008

*Toutes les communautés étaient comme ivres,
elles étaient toutes prises dans un tourbillon de vertige,
seules les montagnes de cadavres ou de chair hachée semblaient pouvoir les arrêter
un moment, un moment seulement, puisque le vertige reprenait année après année
depuis 1993 jusqu'à ce jour.*

(Léon Batundi Ndasimwa, novembre 2005)

TABLE DES MATIERES

Préface	4
Entre frontières psychologiques et barrières physiques : l'option du dépassement.....	6
Est-ce le moment ?.....	6
Frontière et crises.....	6
De la mosaïque aux binômes ou le schéma de la confrontation	9
Le poids des symboles et la pesanteur des cultures.....	10
Construire l'avenir.....	11
Des grands lacs au Sahel : témoignages.....	12
• <i>Le conflit en Ituri, entre manipulations ethniques et convoitises économiques (Abbé E. NDUNDRO)</i>	12
• <i>Le travail de mémoire au Rwanda : enjeux et défis (Prof Gasana Ndoba)</i>	17
• <i>Propos d'un Africain du Mali : dépasser les frontières</i>	22

Préface

« *Nous avons connu toutes les guerres, nous avons cru au pouvoir de la violence comme levier de changement, nous avons vécu toutes les ségrégations, nous avons imposé et subi toutes les purifications communautaires. Nous reconnaissons notre responsabilité commune dans la guerre qui a ravagé notre pays, et nous estimons que cette reconnaissance est la condition essentielle pour tirer les leçons de la guerre et ne pas être condamné à répéter indéfiniment les erreurs que nous avons commises. Nous avons beaucoup souffert, mais nous avons aussi beaucoup appris. Nous avons payé cher le prix de la connaissance. Nous l'avons payé de 144 240 morts, de 17 415 000 disparus et de 197 506 blessés. Nous l'avons payé de la destruction de nos villes et de nos villages. Nous l'avons payé de l'exode des centaines des milliers de nos enfants, de la perte de notre qualité de vie, de la chute de nos revenus, de notre misère. Mais nous savons aujourd'hui que le recours à la violence ne peut mener qu'à la destruction et à la mort, à la destruction de l'autre, mais aussi à la destruction de soi. Nous savons également que nous sommes désormais liés pour le meilleur et pour le pire par un même destin* ».

Ces paroles, je les trouve extraordinairement belles, dans un contexte post-conflit, dans ce sens qu'elles traduisent une prise de conscience des manipulations et autres erreurs ayant entraîné des conflits sanglants et je vous rassure tout de suite, ces paroles n'ont pas été écrites par un Congolais, encore moins par quelqu'un du Nord Kivu -et je le regrette. Parce que c'est un extrait de l'appel de Beyrouth et qu'il concerne les Libanais.

Mais il s'appliquerait mutatis mutandis au contexte que nous avons vécu au Congo, et particulièrement au Nord Kivu, et j'aimerais beaucoup que chaque homme, chaque femme de cette Province fasse de ces propos un appel du Nord Kivu ou un appel de la RDC ou un appel de l'Ituri, etc.

Le travail de mémoire de Pole Institute n'est pas une réaction à l'actualité, souvent sanglante, de notre province du Nord Kivu. C'est plutôt une problématique qui est au centre des activités de notre Institut. Déjà en décembre 2004, Pole Institute avait publié un *Regards croisés*¹ consacré au devoir de mémoire. C'était suite au massacre des réfugiés congolais au camp de Gatumba, au Burundi. Pour une fois dans la sous-région, un massacre a été perpétré presque sous les feux des médias. Nous avons eu le triste privilège d'aller rencontrer, le lendemain du massacre, les survivants. Nous avons recueilli les récits, et nous les avons transcrits. Mais au-delà de l'événementiel, nous avons profité de cette perche que nous tendait l'actualité pour revenir à tous les autres massacres, à tous les massacres de ces personnes qui n'ont eu droit ni à une sépulture digne, ni à un deuil véritable, ni à une minute de silence.

La grande difficulté était l'identification des alliances possibles pour porter un dossier aussi lourd que sensible dans une région volcanique au sens propre comme au sens figuré, où la moindre étincelle peut donner lieu à de terribles incendies. L'autre difficulté tenait à la nature même du dossier. Comment, en effet, remuer les cendres encore chaudes de ce passé récent dans un contexte où les populations ont presque toujours trouvé dans l'oubli la ressource nécessaire pour survivre, et rebâtir leur cohésion sociale, jusqu'au moment où cette saleté mal enterrée refait surface, et menace de tout remettre en cause ?

Dans un premier temps, nous avons travaillé avec le Barza intercommunautaire du Nord Kivu dans sa formule originelle – et originale- en tant que creuset où se retrouvaient les sages issus de différentes communautés ethniques de la province.

L'étape suivante, c'est l'organisation d'une journée portes ouvertes à Goma pour croiser les récits, les analyses et les expériences autour de cette difficile question de mémoire en y associant une frange plus représentative de la communauté du Nord Kivu.

¹ Pole Institute, *Regards croisés* n° 13

Des représentants des communautés ont eu ainsi une tribune pour évoquer la mémoire des leurs. Et surtout, le temps d'une journée, les uns ont appris à écouter et à respecter la douleur des autres à travers différents témoignages.

Les témoignages ne pouvaient être que partiels. Partiels parce que toutes les communautés ne se sont pas exprimées alors que chacune a connu ces moments d'angoisse. En effet, à un moment ou un autre de notre sombre histoire, les communautés sont passées de bourreaux à victimes et vice-versa. Partiels également parce que le monitoring qui a été fait par chacun des intervenants ne pouvait pas être exhaustif, et ils l'ont reconnu.

Nous avons associé à cette démarche des personnalités venues d'autres coins d'Afrique, pour féconder la réflexion locale par des expériences d'ailleurs mais aussi pour assurer une vision plus large et moins « nombriliste » du problème.

Du Rwanda voisin, le professeur Gasana Ndobu donne une lecture du travail de mémoire dans ce pays après le terrible génocide de 1994. Là-bas comme ailleurs, l'exercice n'est pas aisé. *« Aussi désirable et noble que soit le travail de mémoire, il n'en est pas moins marqué par des pesanteurs diverses de nature à lui conférer le caractère d'une entreprise délicate, suspecte, en tout cas rarement, sinon jamais consensuel »*, nous avertit-il.

De plus loin, à l'ouest du continent, Ousmane Sy, ministre malien honoraire et Africain du Mali comme il se définit lui-même, préconise la palabre à l'africaine comme thérapeutique incontournable pour mieux faire face au passé et préparer l'avenir, en *« dépassant nos frontières sans les effacer »*.

Enfin, Emmanuel Ndundu, prêtre en Ituri, analyse le drame qui a longtemps meurtri ce district du nord-est de la RDC. Au-delà des conflits intercommunautaires qui font partie intégrante de la dynamique des sociétés, l'abbé Emmanuel estime qu' *« il doit y avoir eu des intérêts importants pour opposer si cruellement des peuples qui avaient plus de valeurs communes que des motifs d'exclusion mutuelle »*.

Dans ce numéro, nous publions les grandes lignes qui ont ressorti du débat de cette journée ainsi qu'une synthèse des principaux questionnements – qui sont autant de pistes d'avancement pour notre Institut- tels que relevés par notre collègue Christiane Kayser avec en annexe les témoignages de l'Ituri, du Rwanda et du Mali.

Cette journée a été organisée en novembre 2005. A l'époque, l'actualité locale et provinciale au Nord Kivu était dominée par la découverte des fosses communes dans le Territoire de Rutshuru et l'émotion était à son comble. C'est à cette période que, par pure coïncidence, Pole présentait « officiellement » son travail sur le devoir de mémoire, en présence des autorités politiques, des notables des communautés et des chercheurs et autres animateurs du monde associatif.

Dans un contexte local, national et régional où l'histoire semble bégayer, où les violences se succèdent sans que personne ne soit en mesure d'en arrêter la mortelle spirale, le travail de mémoire est à la fois plus impératif et moins évident. Mais nous n'en ferons pas longtemps économie. La problématique demeure donc d'une poignante actualité.

*Pour Pole Institute,
Onesphore Sematumba
Juin 2008*

Première partie :

Entre frontières psychologiques et barrières physiques : l'option du dépassement

1. Est-ce le moment ?

Le premier défi, dans un travail de mémoire, consiste à cerner le « bon moment » pour libérer la parole et vider les frustrations, sans tergiverser par rapport entre l'impérieux souci de recherche de la vérité et la grande responsabilité de ne pas détruire des équilibres encore fragiles. Ni trop tôt, de peur que les plaies ne se remettent à saigner, ni trop tard, afin que les mémoires ne s'effacent. Et c'est là une difficulté énorme. Tout le long de cette journée, la question était sur toutes les lèvres : « **Est-ce le moment ?** »

La nature du dossier à traiter et le contexte socio - politique du moment n'étaient pas de nature à délier les langues. Et la tentation était grande de passer la patate chaude à des mains moins sensibles, à confier le sale boulot à d'autres. Ainsi, tout en sachant pertinemment bien que la Commission Vérité et Réconciliation à la sauce congolaise a été l'institution la plus stérile de la Transition, certains ont suggéré de lui confier la tâche de travailler sur le devoir de mémoire au Nord Kivu ! D'autres ont posé le problème des moyens – et de légitimité-d'une telle initiative. Il est certes vrai que le travail de mémoire exige beaucoup de compétence technique et la volonté politique au plus haut niveau, mais cela ne devrait pas paralyser les initiatives locales, cela ne devrait pas étouffer toute tentative de création d'espaces de dialogue, pour se parler et parler de ce qui est arrivé. Il n'y a pas d'autre exorcisme possible. Pour Ousmane Sy, « quand les communautés se parlent entre elles, elles se rendent compte que, malgré tout ce qui s'est passé, il y a un minimum qui les unit ». Et c'est ce minimum qu'il faut rechercher, ensemble, en se parlant en toute sérénité, sans forcément être d'accord sur tout.

Autrement, ce ne sera jamais le moment et l'on continuera à construire la paix sur des fondations de haine et de rancoeurs.

2. Frontière et crises

2.1. Le voisinage n'est pas toujours un problème

Les crises et les conflits qui ont frappé et frappent encore la province du Nord Kivu et l'Est de la RDC en général ont une dimension transfrontalière importante, à l'image des peuples de cette région qui s'étendent de part et d'autres des frontières nationales héritées de la colonisation. Bien souvent, à travers l'histoire, les crises locales se sont vite étendues à l'ensemble de la sous-région en des vagues que personne ne semble être en mesure d'endiguer. Ainsi, à la suite du génocide rwandais de 1994 et de la prise du pouvoir par le FPR à Kigali, plusieurs centaines de milliers de réfugiés Hutu rwandais dont des militaires et des miliciens armés se sont déversés à l'Est de la RDC, et plus particulièrement dans la province du Nord Kivu. Leur présence prolongée sur le sol congolais et à proximité de leur pays d'origine a détérioré une situation sécuritaire globale déjà délétère tant à l'intérieur de la province que dans la sous- région. Les différentes milices locales ont pu se renforcer en armes et en hommes de troupe alors que les relations entre le Rwanda et la RDC n'ont cessé de se détériorer, chaque pays accusant l'autre d'intentions et d'actions pyromanes à son égard.

Et pourtant, la RDC n'a pas le monopole de peuples transfrontaliers. L'exemple du Mali a été vivement apprécié et pourrait nous inspirer. Le Mali est un grand pays enclavé, avec sept frontières, dont la plus longue est la frontière algérienne. Le Mali et l'Algérie partagent également les mêmes populations, notamment les Touaregs, dont la composante malienne est souvent en rébellion armée contre le pouvoir de Bamako. Cependant le voisin algérien a joué un rôle positif à chaque fois que les frères ennemis maliens étaient en guerre, en servant de facilitateur de dialogue et à aucun moment la crise malienne n'a débordé sa frontière septentrionale pour devenir une crise des Touaregs à travers le Sahara. Cette solidarité entre les deux pays avait déjà agi pendant la guerre de libération de l'Algérie, lorsque le territoire malien servait de base pour les combattants indépendantistes algériens. La leçon pourrait servir aux bords des grands lacs africains.

2.2. Des populations transfrontalières :

- La vertu du dialogue intercommunautaire...

Mais il n'y a pas que les Touaregs que le Mali a en partage avec les autres pays, voisins ou plus éloignés. Les Peuls constituent un autre exemple de ces peuples qu'on ne peut « embrigader » à l'intérieur des frontières.

« Les Peuls s'étendent sur toute la bande sahélienne, en partant du Sénégal jusqu'au Nigeria et quelque part même jusqu'au Cameroun. Et le seul pays où les Peuls sont majoritaires, c'est la Guinée Conakry ; sinon dans tous les autres pays les peuls sont minoritaires », selon Ousmane Sy. Comment dès lors ces minorités peules vivent-elles avec les majorités dont elles partagent les nationalités ?

Les Peuls sont des pasteurs qui vivent au milieu des populations sédentaires essentiellement agriculteurs, donc les animaux peuvent de temps en temps rentrer dans les champs des agriculteurs et faire des dégâts, ce qui donne lieu à des conflits. Mais ces conflits ont toujours été gérés de façon communautaire. Dans toutes ces zones, les Peuls ont noué des pactes, des alliances avec toutes les ethnies avec lesquelles elles vivent, et il y a même ce qu'on appelle chez nous « la parenté à plaisanterie ». Ceux qui sont liés par ces pactes peuvent se moquer les uns des autres, ils peuvent se bagarrer même, mais cela ne va jamais dégénérer en violence. « C'est très fort et ça fonctionne bien, ça nous met à l'abri de beaucoup de conflits de cohabitation », souligne Ousmane.

- ... et du métissage !

Des populations qui se côtoient depuis des siècles peuvent difficilement échapper au métissage. Les mariages se concluent de plus en plus en dehors des cadres ethniques, et le cercle de relations ne cesse de s'élargir au gré de ces alliances. C'est peut-être pour cela que le travail de mémoire devient plus délicat, dans la mesure où l'Autre que j'ai tué ou qui m'a tué fait partie des « miens ». Evoquant les massacres fratricides entre les Hutu et les Hunde de Masisi, Léon Batundi traduit une stupeur à peine voilée :

« Toutes les communautés étaient comme ivres, elles étaient toutes prises dans un tourbillon de vertige, seules montagnes des cadavres ou de chair hachée semblaient pouvoir les arrêter un moment, un moment seulement, puisque le vertige reprenait année après année depuis 1993 jusqu'à ce jour.

A l'origine, un problème de nationalité, dit-on, mais c'est difficile à croire puisque le paysan de Masisi, Rutshuru ou Walikale ne savait pas ce que pouvait signifier ce vocable meurtrier lorsqu'on lui demandait d'aller hacher son frère. Son frère en effet, puisque la plupart des communautés, avant que les hommes ne perdent leur humanité, s'étaient presque fondues

dans un même creuset par des mariages, des pactes de sang, des journées de travail ensemble, des difficultés surmontées ensemble... »

Pour revenir à l'exemple malien et aux Peuls, « certains disent que les Peuls se sont arrangés pour donner leurs sœurs et leurs filles à marier à toutes les autres ethnies. Ainsi, dans chaque famille peule, se trouvent deux ou trois ethnies et vice versa ; je crois que ce mélange a aussi beaucoup diminué l'effet minoritaire et a créé une convivialité entre les populations ».

Mais cela ne se passe pas toujours sans heurts. A l'instar de toutes les populations transfrontalières, les peuls éprouvent des difficultés dans leurs rapports avec les administrations. « Nous avons des régions traditionnellement peules qui ont été divisées entre deux ou trois pays du fait de la colonisation, explique Monsieur Sy. C'est le cas du Pao Kruma, une zone traditionnelle d'élevage des Peuls ; aujourd'hui, cette zone est divisée entre trois pays : le Burkina, le Mali et le Niger. Lorsqu'on demande à ces nomades de prendre des papiers, ils ne comprennent pas. Ils disent que pour eux, c'est le même territoire et qu'il n'y a pas de raison de prendre des papiers d'un pays contre ceux d'un autre. A la fin, on a trouvé un mécanisme pour gérer cette en évitant aux populations qui y vivent les contraintes administratives . Voilà des initiatives comme ça qui permettent de gérer le sort de ces populations qui se déplacent d'une frontière à une autre en faisant économie des conflits entre les administrations.» Initiatives qui, à moyen terme, pourraient inspirer les autres administrations en Afrique, confrontées aux mêmes réalités.

2.3. Les frontières : les dépasser sans les effacer !

Les frontières, tout le monde le sait, font partie de la vie des personnes et des nations ; elles constituent des espèces de garde-fous qui permettent la gestion des populations à l'intérieur et celle des relations avec les voisins. Pole Institute a déjà consacré plusieurs études à ce sujet² en prônant une approche positive de la frontière, surtout lorsque l'on sait que celles qui dessinent les pays africains ont été pensées en fonction des intérêts économiques des puissances colonisatrices au détriment de la cohésion culturelle des populations africaines. A l'heure où, pour les mêmes intérêts, économiques et politiques, les mêmes puissances tendent à ouvrir leurs frontières entre elles, faut-il imaginer que c'est en bétonnant les nôtres que nous allons éviter les crises et résoudre nos problèmes ? Alors que la porosité des frontières orientales de la RDC est mise en cause dans les drames qui se jouent dans cette partie du pays, faut-il suivre Monsieur Sy qui prône le dépassement des frontières ? « *Monsieur Sy a dit qu'il avait horreur des frontières, et qu'il n'était pas question de les effacer mais de les dépasser. Je voudrais lui demander de me dire ce qu'il nous conseillerait à nous, Congolais, puisque la traversée de nos frontières par les réfugiés rwandais en 1994 nous a conduits aux drames que nous sommes en train de déplorer aujourd'hui.* »

A cette interrogation, le ministre honoraire répond :

«J'ai donné une position personnelle. Simplement en tant que Ministre ayant eu à gérer des frontières, j'avoue que mon expérience personnelle ne m'a rien montré de positif autour de ces frontières- là. D'autant plus que c'est des frontières d'ailleurs, que d'autres ont dessinées pour nous ; je ne sais pas pourquoi on est en train de se battre sur des choses que

² - Regards Croisés n° 00 : Le Concept de frontière et la gestion des conflits, janvier 1998
- Fissures n° 05 : Les frontières : lieux de division ou passerelles d'échanges ? Impact de la fermeture de la frontière entre Goma et Gisenyi, janvier 2007 (voir www.pole-institute.org)

les autres ont dessinées pour nous. Et ces frontières ont des inconvénients politiques, des inconvénients économiques et des inconvénients sociaux. Parce que 80 % des guerres et des conflits en Afrique d'une façon générale sont en rapport avec des frontières. Elles bloquent le développement de nos pays ; moi je circule en Afrique de l'Ouest, je circule beaucoup par les routes et à chaque fois je traverse une frontière, je vois le gâchis : on arrête le circuit économique, des commerçants qui circulent pour produire la richesse de part et d'autre des pays sont bloqués. La première fois que j'ai traversé la frontière du Burkina, j'ai trouvé des camions qui étaient là pendant trois jours. J'ai dû intervenir. Je ne dis pas qu'il faut supprimer les frontières parce qu'il faut être réaliste, mais il faut qu'on trouve un système politique pour les dépasser. Alors concrètement aujourd'hui comment on peut les dépasser ; il y a deux stratégies qui sont en œuvre : la mise en place des organisations régionales et la création des « pays frontières » à l'intérieur desquels les barrières frontalières sont levées pour que les gens puissent circuler.

Quand vous regardez ces frontières, toutes ces frontières sont assises sur des territoires, des réalités communautaires qui sont découpées en deux ou trois morceaux. Il faut voir comment nous pouvons de façon imaginative gérer ces pays frontières ; et comment aujourd'hui au lieu que de part et d'autre de la frontière on se regarde en chiens de faïence, on imagine des moyens de jouir des efforts fournis par les uns et les autres.

De façon plus concrète si l'administration du Mali a fait une école à la frontière, mais les enfants Burkinabés peuvent venir à cette école, et si les Burkinabés ont fait un centre de santé, les enfants du Mali vont aller se soigner à ce centre de santé. Donc partager les infrastructures, partager même les administrations si possible.

Voilà quelques exemples d'initiatives que nous sommes en train de prendre non pas pour gommer les frontières mais pour les dépasser.

Donc je pense qu'il faut qu'on soit réaliste : partout dans le monde les gens sont en train de dépasser les frontières, nous n'avons d'autre choix que de dépasser les nôtres », conclut l'homme politique malien.

3. De la mosaïque aux binômes ou le schéma de la confrontation

Les communautés au Nord Kivu, en Ituri et un peu partout en RDC, se sont affrontées à tour de rôle, à la fois bourreaux et victimes, nouant des alliances pour la vie et pour la mort sur fond de manipulations de toutes sortes. Ainsi au Nord Kivu, depuis les années 1990, des conflits sanglants ont opposé les Hunde aux Banyarwanda (Hutu et Tutsi), les Tutsi aux Hutu, les Nande aux Banyarwanda, etc. Bref tous les éléments de la belle mosaïque culturelle sont entrés, à un moment de l'histoire, dans la danse, à l'exception notable des Batwa. En Ituri, le conflit a opposé au départ deux communautés, les Hema et les Lendu, avant d'entraîner tous les autres groupes dans la ronde folle des meurtres, dans ce qui apparaissait comme une satellisation pour la survie. Dans une logique de confrontation et sur un espace vital limité, « on choisit son camp ». De la mosaïque, l'on se retrouve donc dans une logique des binômes construits qui fausse la lecture et l'analyse des événements surtout pour les étrangers. « *Même si j'ai parlé des conflits Lendu – Hema, ça c'est un binôme qui a fonctionné surtout au début de ce conflit. Mais avec l'évolution du drame, beaucoup d'autres ethnies ont été impliquées soit comme actrices soit comme victimes des conflits. Et pratiquement, je peux dire qu'il n'y a plus de parties neutres ; si pas en action au moins en prise de position, quelque part on s'est rangé d'un côté ou d'un autre. Les ethnies ont noué des alliances, se rangeant soit davantage du côté des Hema soit davantage du côté des Lendu, pour des intérêts divers ou bien pour tout simplement essayer de soutenir la partie qui peut arriver à écarter l'autre qu'on considérerait davantage comme un obstacle commun* », explique l'Abbé Emmanuel de Bunia.

Travailler sur la mémoire, c'est aussi identifier et reconnaître le rôle des uns et des autres dans ce qui est arrivé, en mettant à nu les implications camouflées sous les binômes trompeurs.

4. Le poids des symboles et la pesanteur des cultures

Une des questions les plus délicates, lorsqu'on travaille sur la mémoire dans des circonstances tragiques et douloureuses est celle de la gestion des fosses communes où sont enfuies les victimes. Dans la plupart des cultures congolaises, le respect pour les morts interdit toute exhumation des cadavres, perçue généralement comme une profanation. À part les exigences techniques et la compétence requises, notamment pour l'identification des victimes, il y a cette réticence culturelle à ouvrir les fosses, comme une volonté de ne pas savoir ce que tout le monde sait pourtant. Au Rwanda, il existe des mémoriaux du génocide de 1994, où les restes humains sont exposés, ce qui heurte la sensibilité de certains Congolais qui pensent que pareilles pratiques ne peuvent pas faciliter la réconciliation. Ce à quoi répond le professeur rwandais Gasana Ndobwa :

« La question des restes humains et de leur gestion est une question délicate. Mais ici je pense que l'expérience rwandaise peut comporter effectivement des indications que je vous invite à lire avec sens critique, en ayant toujours le sentiment et le principe qu'il n'y a pas de forme passe-partout de mémorialisation. En tout cas au Rwanda, ce qui m'a paru important, c'est que les familles ont pu, à partir d'un certain temps se faire entendre, se faire reconnaître le droit à la priorité dans le destin des restes des leurs. Donc je ne dirais pas qu'on fasse comme ça nécessairement ici par vous, pas seulement vous en tant qu'individus et groupes d'intellectuels mais aussi comme communautés au sens large et certainement les institutions comprises, et c'est à ce niveau du dialogue que les décisions appropriées devraient être prises. Les auteurs des crimes n'apprécieront évidemment jamais ce genre d'exposition ni ce genre de réactualisation des faits ou d'éléments de preuve de leur propre forfait. Donc le discours selon lequel l'exposition de ces corps peut attiser la haine dans le cas du Rwanda, une lecture critique s'impose ; elle s'impose en ce sens que c'est un argument évidemment facile. »

On l'aura compris, le devoir de mémoire n'implique pas l'imitation de ce qui se fait ailleurs ; il est avant tout reconnaissance de ce qui a été commis. Quant aux symboles, chaque communauté peut puiser dans son patrimoine culturel.

Deuxième partie :

Construire l'avenir

« Nous ne pouvons pas particulariser ; ces tueries ont été généralisées dans le Nord Kivu. Des tueries, il y en a eu à Bunagana, il y en a eu à Mugwata, il y en a eu à Kinyamahura, il y a eu des massacres dans le Bwito dans les années 93-94. Au-delà de l'inventaire des morts, qu'on pourrait suggérer comme travail de recherche aux étudiants, en demandant par exemple aux ressortissants de certaines ethnies d'enquêter sur les morts des autres, l'essentiel, à notre niveau, est de demander pourquoi il y a eu ces morts et ce qu'il faut faire pour que cela ne puisse pas revenir .» Tel est la suggestion d'un notable devenu député national, et qui devrait être le devoir de chaque personne, de chaque communauté : analyser les causes, pour aller de l'avant. Travailler sur la mémoire des nôtres, c'est aussi une manière de donner un sens à leur mort, sans quoi ils seraient morts pour rien.

Quelles sont les pistes pour nous faire avancer ?

1. Se tourner vers l'avenir

Tous les intervenants étaient d'accord pour dire qu'il faut tourner le regard résolument vers l'avenir ; il ne s'agit pas de regarder le passé pour regarder le passé, il ne s'agit pas non plus de scruter le passé pour chercher des coupables - ça c'est le travail de la justice- mais puiser dans le passé pour apprendre, pour tirer des leçons et pour construire l'avenir. Il y a une responsabilité de tous pour la mémoire des morts. Ca c'est la position que prend l'Institut Pole et c'est dans cette responsabilité qu'on se parle.

2. La recherche des causes

Cela a été beaucoup dit , c'est que les communautés doivent rechercher les causes de ce qui s'est passé pour que ça ne se reproduise plus. Alors vous-mêmes aujourd'hui vous avez nommé plusieurs causes, il y a les causes liées à la gestion de l'identité, il y a les causes économiques liées aux questions foncières et autres problèmes économiques, etc. Le travail sur les causes, sur la compréhension du pourquoi est très important. Donc nous sommes encouragés d'accompagner ce travail à l'avenir.

3. Dépasser l'oubli

Il y a des gens aujourd'hui qui ont dit que l'oubli était aussi une façon de gérer la lourdeur du passé, mais ce passé-là ressurgit à chaque fois qu'un heurt se produit quelque part. Donc il faut dépasser l'oubli et construire la réconciliation sur la mémoire. Ca c'est une formule qui a été dite aujourd'hui que je trouve très intéressante, parce que la réconciliation ne peut pas exister si elle est posée sur des vides, elles doit avoir un fondement et ce fondement est la mémoire ou les mémoires de chacun.

4. La construction d'un Etat de droit

Le point central sans lequel tout le reste ne saurait se concrétiser, c'est la nécessité de la construction d'un Etat de droit. Cependant, les témoignages riches d'ailleurs notamment du Rwanda et du Mali ne doivent pas nous emmener à dire, que les autres ont pu faire ce qu'ils ont fait parce qu'ils avaient un Etat de droit, et que nous, ici, on ne peut rien entreprendre parce qu'on n'a pas d'Etat de droit. La vraie question, c'est comment construire cet Etat de droit.

L'Etat de droit n'est jamais un acquis nulle part - et je le confirme moi qui viens d'Europe- l'Etat de droit se construit tous les jours. Et l'expérience malienne a prouvé que la

décentralisation était la base de la construction de la paix. Là aussi ça nous fait réfléchir sur ce que cela veut dire dans le contexte congolais, avec les prescrits de la nouvelle Constitution. De quelle façon cet Etat de droit peut-il se construire de façon décentralisée dans tous les territoires et donc aussi dans le territoire du Nord Kivu ? C'est un grand défi parce que « la mémoire ne servira à rien et nous entraînera dans des problèmes si nous ne construisons pas un Etat de droit ».

5. La lutte contre l'impunité

La lutte contre l'impunité présuppose l'existence de cet Etat de droit. Parce que si un tel Etat n'existe pas, la justice ne va pas fonctionner et l'impunité va continuer.

6. Le respect de l'autre et la lutte contre l'exclusion

En dépit des perceptions et des histoires très diverses, l'on doit veiller au respect de l'autre et à la lutte contre l'exclusion. Nous comprenons combien c'est difficile de reconnaître les peines, les douleurs, les souffrances de l'autre ; cependant on peut au moins respecter l'autre et lutter contre son exclusion de la communauté et des communautés.

Plus généralement, comment gérer les diversités ? Parce que les diversités existent et il faut les accepter - d'ailleurs les diversités ce n'est pas un problème- mais comment gérer ça pour que ça ne reste pas, ne devienne pas un problème ?

7. Le croisement des mémoires

Comment allons-nous arriver à ce que ces différentes perceptions, ces différentes mémoires puissent se croiser davantage ? Dans un travail qui ne va pas être consensuel il y aura toujours diversité de perceptions mais il faut arriver à les croiser ; c'est un autre défi.

8. L'importance des symboles

Par certains actes symboliques, dont certains se retrouvent dans nos héritages culturels respectifs et d'autres seraient à inventer, l'on pourrait honorer la mémoire et assumer l'Histoire, même dans ses moments les plus sombres.

9. Responsabilité individuelle et collective

Les juristes ont souligné que la responsabilité n'est pas collective elle est individuelle. Comment arriver à ce que les responsabilités individuelles soient établies et les mémoires collectives partagées ? Ici revient l'importance d'un Etat de droit capable de mettre en route une justice efficace et de garantir ce devoir de mémoire dont nous avons vu l'importance dans le processus de l'édification de notre avenir commun. Quand on ne sait pas d'où l'on vient, l'on ne peut savoir où l'on va, selon un proverbe africain !

10. Dépasser les frontières

« Dépasser les frontières sans les effacer ». Cette formule très forte ne se réfère pas seulement aux frontières physiques, mais aussi aux frontières entre les communautés et entre les individus. Pour Pole Institute, c'est une piste de travail à approfondir.

11. Une lueur d'espoir

« Néanmoins il y a des signes d'espoir puisque les massacres diminuent, la paix semble revenir petit à petit dans les villages (peut-être parce que les villages ont été mono-ethnisés par les affrontements des années folles) ; espoir de voir les survivants du vertige reconstruire ensemble cette région qui doit être la leur, à eux tous », conclut le témoignage poignant de Léon Batundi. Et il ne dépend que de nous, individus, communautés ethniques, institutions étatiques, de garder allumée cette lueur ou de l'éteindre à jamais.

Troisième partie :

Des grands lacs au Sahel : témoignages

Dans cette dernière partie, nous ne présentons que les témoignages extérieurs à la province du Nord Kivu. Les textes ont été reconstitués à partir des présentations orales des invités et les sous-titres sont de Pole Institute. Nous les avons intégrés par souci purement pédagogique.

1. Le conflit en Ituri : entre manipulations ethniques et convoitises économiques

Par Abbé Emmanuel Ndrundo

1. Le décor et les communautés

L'Ituri est un district de la Province Orientale dans le Nord d'Est de la République Démocratique du Congo. Ce district est constitué de cinq territoires administratifs, à savoir Mambasa, Irumu, Djugu, Mahagi et Aru. Sa superficie est de 65 658 km². Sa population était estimée à plus ou moins 5 000 000 d'habitants avant les tragédies qui ont commencé en 1999. Sa population est composée essentiellement ou principalement des ethnies suivantes : les Lete, les Vira, les Nyali, les Hema, les Lendu, les Ndo Okelo, les Mabenzi, les Mambisa, les Alur, les Lugbara, les Kaliko, les Kakwa, les Mambote ou les Pygmées, etc.

2. Les moyens de survie traditionnels

La majeure partie de la population vit de l'agriculture et de l'élevage du petit bétail, tandis qu'une minorité, en plus de ces deux premières activités, s'adonne aussi à l'élevage du gros bétail, du moins traditionnellement. A cela s'ajoutent la chasse et la cueillette pour les habitants des forêts, et la pêche pour ceux du bord du Lac Albert qui sépare directement l'Ituri de l'Uganda du côté est, sans oublier la pratique des échanges commerciaux.

3. Les ressources attrayantes

Les ressources naturelles qui attirent particulièrement l'attention en Ituri sont l'or, le Coltan, le bois ainsi qu'une nappe de pétrole dont la présence est de plus en plus confirmée dans le Lac Albert. L'or de l'Ituri a été officiellement exploité depuis l'époque coloniale, puis l'Etat congolais en a poursuivi l'extraction à travers l'Office des mines d'or de Kilomoto (OKIMO). D'autres sociétés minières ont aussi gagné des contrats pour l'exploitation de la même matière, c'est-à-dire l'or sur une partie de l'espace de l'OKIMO. En même temps l'exploitation artisanale libéralisée de l'or bat son plein.

Quant au coltan, son exploitation ne semble pas encore avoir gagné le succès en terme des débouchés pouvant la motiver davantage pour les autochtones, mais la réalité de la matière est là. Pour ce qui est de la nappe de pétrole sous le Lac Albert, des sources dignes de foi ne font qu'en confirmer l'existence tout en signalant l'intérêt qui porte certaines puissances économiques étrangères à la République Démocratique du Congo.

S'agissant du fisc, l'Ituri ouvre les portes de la RDC à la circulation des personnes et aux trafics commerciaux venant de l'Uganda principalement, soit par le Lac Albert, soit par la frontière du côté du territoire de Mahagi. Donc à ce niveau, l'Ituri occupe une position stratégique pour les recettes douanières, et celles liées à l'immigration.

Voilà une brève présentation de l'Ituri, dont certains éléments sont importants, selon moi, pour comprendre le drame qui a secoué l'Ituri.

4. Des acteurs et des intérêts variés

A présent je voudrais vous présenter un bref aperçu sur le drame qu'a connu l'Ituri. Nous sommes en mai 1999, dans le territoire de Djugu, Collectivité des Walendu Pissi, dans une localité appelée AIDHA donc Alfa, India, Delta, Hotel, Alfa. Un groupe des personnes de l'ethnie Lendu en conflit avec un concessionnaire non Lendu mais Hema ou Alur exige de celui-ci un titre de propriété sur sa concession située dans cette localité Lendu. La réponse du concessionnaire aurait été décevante et irrespectueuse ; ce qui a provoqué sur lui la colère et la violence physique de ses interlocuteurs. Suite aux coups et blessures qu'il a ainsi subis, le concessionnaire est vengé par ses proches qui vont incendier le village de ceux-là. C'est le coup d'envoi donné pour un cycle infernal des violences qui durera quelque cinq années.

Au début des hostilités du côté de l'ethnie Lendu, on ne se mobilisait massivement muni d'armes blanches à l'instar des lances, flèches, machettes et hachereaux pour aller détruire les villages des Hema et déloger ceux-ci. Les premières réactions des Hema attaqués ont été la fuite, du moins pour les survivants. Mais petit à petit ces derniers ont commencé à organiser la défense de leurs villages avec surtout des bâtons. Mais devant l'ampleur et la force de frappe des frères Lendu, les Hema crient vers le RCD, mouvement de libération, Kisangani qui occupe la région et même vers le gouvernement pour l'arrêt des hostilités. Ce mouvement, avec son armée dénommée « Armée du Peuple Congolais » (APC) laisse pourrir la situation qui va dans le sens de l'extermination des communautés Hema avec celles qui leur sont proches par culture.

En même temps la présence de l'armée gouvernementale ougandaise, l'UPDF, au nom du rétablissement de la paix dans une région qui échappe au contrôle de Kinshasa.

La partie Hema, la première, voit son salut dans les hommes de l'UPDF qui effectivement interviennent pour elle contre la partie Lendu, qui à son tour considère les Ougandais comme complices des Hema contre elle. Mais des hommes de l'armée de l'UPDF sans tarder, renforceront aussi le camp Lendu contre les Hema. C'est l'entrée croissante des armes à feu sur la tragique scène des hostilités en même temps que s'organisent progressivement des milices communautaires qui se transformeront en mouvements politico-militaires dont les visées évoluent au-delà de la sécurisation de leurs groupes ethniques. La période la plus catastrophique du drame de l'Ituri s'étend déjà de juin 1999 à décembre 2004.

5. Des conséquences locales à la mesure des enjeux extérieurs

Le nombre des victimes tombées durant cette période est estimé à plus de 50 000 personnes, sans compter des milliers des survivants qui portent les marques physiques et psychologiques de ces violences. Ces destructions humaines vont de pair avec la démolition de la plupart des infrastructures sociales et économiques de l'Ituri.

Il faut également noter que les hostilités de l'Ituri ont des conséquences au-delà de ses limites géographiques. Des districts et même des pays voisins subissent ces conséquences en terme des déplacés et des réfugiés avec tout ce que cela comporte comme déstabilisation pour ceux-ci et leurs hôtes. Voilà ce qui s'est passé en bref.

6. Les racines du mal : aller au-delà des clichés

Maintenant un essai de compréhension de ce drame de l'Ituri. Je voudrais juste commencer par une remise en question de la cause communément retenue comme source de ce drame. Le conflit des terres est souvent retenu comme la cause principale du récent drame de l'Ituri : conflit des terres, problème de titre foncier. Or les concessions ne constituent qu'une infime partie des espaces qui ont été ravagés par ces hostilités.

En outre comme le monopole des terres est souvent rattaché aux Hema, il n'y a que quelques rares Hema qui ont des concessions. Les autres disposent des terrains à taille ordinaire. Bien plus, dans leur ensemble, les Lendu ne sont pas à l'exploit dans leur entité puisque en maints endroits, leurs localités regorgent d'espaces inexploités. Donc en Ituri la question des terres n'a pas une ampleur qui mériterait de provoquer tant des violences. Une question d'identité ? De ce qui vient d'être dit et de l'analyse des langages qui ont accompagné les tragédies de l'Ituri, il se dégage que celles-ci ont obéi à un plan d'exclusion d'une identité culturelle. Il a été question de vouloir vivre sans l'autre, sans la personne de l'autre identité, identité à laquelle un certain nombre d'étiquettes à été collé. Des gens pauvres, vieillards, jeunes, enfants, hommes, femmes ont été massacrés sans savoir c'est qu'une concession ni un titre foncier. Il y a lieu de penser davantage du côté de la manipulation. Les protagonistes du drame de l'Ituri appartiennent à des peuples qui savaient régler leurs différends sans déborder dans une violence excessive.

Les générations actuelles de ces peuples sont censées avoir positivement évolué dans la lecture de leurs histoires respectives. Il doit y avoir eu des intérêts importants pour opposer si cruellement des peuples qui avaient plus de valeurs communes que des motifs d'exclusion mutuelle. Des actions humaines et des expériences négatives doivent leur avoir inoculé une perception meurtrière des uns pas les autres. En fait la manipulation est fréquemment avouée à l'heure actuelle à l'occasion de recherche de cohabitation pacifique et de réconciliation.

Que viserait cette manipulation ? L'autodestruction de la population, une fois les gens érigés les uns contre les autres, cela permettrait une libre exploitation des ressources naturelles de la région ; car la présence normale de la population dans cet espace serait gênante.

Il y a également à évoquer l'absence de l'Etat ou de l'autorité de l'Etat à la base du drame vécu par l'Ituri. Il n'y avait aucun pouvoir responsable pour imposer la tranquillité en Ituri. Les différentes forces de la rébellion ont surtout contribué à aggraver la situation pour leurs propres intérêts. Ils en ont réellement profité.

7. Des réponses disparates à un problème complexe : quel rôle les acteurs locaux peuvent-ils jouer ?

Quels efforts ont été menés pour essayer de pacifier l'Ituri pour ainsi dire ?

Les sanglants conflits de l'Ituri ont vite attiré l'attention de la communauté tant nationale qu'internationale. Des efforts ont donc été faits par la communauté internationale, en commençant principalement par le déploiement des forces multinationales appelées « ARTEMIS », auxquelles succédera la brigade de la MONUC pour l'Ituri et qui vient d'être appuyée maintenant par le déploiement des forces armées de la République Démocratique du Congo.

Mais parallèlement à ces efforts des forces officielles, se sont déroulées depuis le début des conflits jusqu'à présent, des initiatives locales qui ne cessent de travailler davantage pour créer des communautés de base pour qu'ils puissent changer, elles puissent changer la perception culturelle des uns et des autres. Cet état de choses donc a obligé les communautés antagonistes aussi, en dehors des efforts de la population pacifique, à compter aussi sur leurs propres organisations pour se protéger les unes contre les autres et c'est cela qui donnera, qui a donné naissance aux fameux groupes armés que la MONUC aujourd'hui avec le FARDC se sont attelés à démanteler pour avoir tout le contrôle. Donc les groupes armés de l'Ituri réputés sont les produits de cette situation d'impasse dans laquelle l'Ituri a vécu et dans laquelle les communautés devraient seulement compter sur des milices à caractère communautaire pour se protéger les unes contre les autres ; et la paix qu'on cherchait n'était la paix que pour soi sans l'autre, avec ses milices qui ont ensuite mordu à d'autres ambitions et qui se sont plongés dans des alliances qui ont des impacts terribles pour la population de l'Ituri et pour aussi l'équilibre de l'Etat Congolais.

Voilà où on en est. Mais le plus important pour nous ce sont les efforts qui se font au niveau de la base pour la réconciliation, pour le rapprochement de ces communautés ethniques qui de plus en plus commencent à comprendre, et cela donne également une chance aux actions des forces menées par les essences mandatées pour cela.

Que pouvons-nous proposer pour la mémoire des victimes et la prise de responsabilité collective ? Nous pensons que pour le moment la priorité réside dans la consolidation de la cohabitation pacifique et la réconciliation des communautés. La justice peut venir plus tard ; autrement le processus dans lequel nous sommes maintenant est encore très fragile. Il suffit d'une moindre erreur pour que cela puisse basculer. Pour le moment la priorité semble être la consolidation de la cohabitation pacifique et la réconciliation. Le temps viendra pour qu'on puisse s'attaquer à des questions de justice. Même si l'appareil judiciaire commence déjà à le faire, mais c'est aussi avec une sagesse nécessaire pour le moment, pour ne pas gâcher la fragilité qui en fait peut redevenir.

Une autre piste serait de travailler davantage avec les parties ou les communautés qui ont été antagonistes enfin qu'elles puissent elles-mêmes prendre de nouvelles options. Il est difficile de leur proposer quelque chose sans elles ; il s'agira de travailler maintenant toutes les organisations ; tous les acteurs de changement devaient travailler davantage avec les communautés de base pour que ces communautés de base puissent elles-mêmes prendre des options curatives pour guérir de leurs blessures et des résolutions préventives pour que les mêmes atrocités et les mêmes causes ne puissent plus reproduire les mêmes effets. Il s'agit de chercher avec ces communautés quel combat peut être mené sur le plan politique, socio-économique, juridique et culturel pour la guérison et l'harmonie des relations intercommunautaires.

8. Quels symboles pour la mémoire ?

Parmi des actions ou des symboles qui figurent déjà au mois de juin 2005 a été érigée une grande croix dans la cour de la cathédrale de Bunia dans le quartier Muzipela à l'occasion de l'ordination du nouvel Evêque de Bunia Mgr Buringi pour rappeler à tous ceux qui passent par-là et à tous les habitants de la colline tout ce qui a été vécu et que tout cela doit être assumé positivement et que la page de la violence doit être tournée. Voilà un des symboles qui est là, un symbole religieux. Il s'agit maintenant de continuer à creuser avec les communautés de base, dans leur héritage culturel pour identifier les signes qui peuvent aider à célébrer cette réconciliation et cette aspiration à la paix.

*Abbé Emmanuel NDUNDRO,
Prêtre du Diocèse de Bunia*

2. Le travail de mémoire au Rwanda : enjeux et défis

Par le professeur Gasana Ndobu

1. La mémoire de l'Horrible

La mémoire dont il est question dans mon exposé n'est pas une mémoire portant sur des événements ordinaires. Elle porte au contraire sur ce que le philosophe français Paul RICOEUR appelle « l'Horrible » c'est-à-dire, par définition, quelque chose qui provoque une répulsion morale extrême. Il en est ainsi du fait qu'il s'agit d'événements qui résultent des violences extrêmes, excessives, non ordinaires, et qui dans un certain nombre de cas, dépassent l'imagination. D'où les difficultés de représenter ces expériences ; il faut retenir, mémoriser ou mieux mémorialiser à travers un processus de construction de la mémoire ; il faut bien pouvoir s'approprier ces images extrêmement difficiles. Mais il est vrai aussi que tout passé est toujours difficile à se réapproprier ; et nous sommes ici en présence d'événements à la fois proches et lointains, et dans notre cas, au Rwanda, nous parlons parfois de 59, de 73, de 90 ou plus tôt. Et donc la partie que la communauté internationale considère généralement comme la partie la plus importante du conflit armé -1994- ne représente dans la mémoire des Rwandais concernés que le sommet d'un processus qui a été long de plusieurs années sinon de plusieurs décennies. Ne soyez pas étonnés, vous le savez probablement déjà, de savoir que les lois qui répriment le génocide et les crimes contre l'humanité commis au Rwanda définissent une période de quatre ans, de 1990 à 1994 comme période de compétence pour une juridiction concernée.

2. La mémoire, phénomène individuel, collectif et intemporel

Au-delà de l'horrible, il y a donc une réalité aussi qui est que la mémoire dont il est question est à la fois un phénomène individuel et collectif qui traverse les continents et les âges, les classes sociales ainsi que les systèmes politiques et économiques. Le contenu constitutif varie en fonction des circonstances, y compris au sein d'une même société. Il n'est donc pas aisé d'en donner une image uniforme, cohérente du fait de cette multiplicité de facettes fait dans ce para mémoire. Il y a, en raison de cette multiplicité de facettes une multiplicité de stratégies. Stratégies bien souvent inspirées par le présent - et c'est là la difficulté- c'est que quand nous parlons du passé, nous discutons du passé, il faut chausser les lunettes du présent pour comprendre véritablement les enjeux qui nous intéressent.

3. La mémoire : un devoir, un droit et un travail

Si la mémoire est un devoir, elle est aussi un droit même si la codification juridique de ce droit n'est pas encore achevée, elle est aussi, cette mémoire, un travail en ce sens qu'elle s'inscrit dans un processus de mobilisation de ressources variées, intellectuelles, affectives, matérielles, institutionnelles, etc.

4. La mémoire : une entreprise délicate

Aussi désirable et noble que soit ce travail de mémoire, il n'en est pas moins marqué par des pesanteurs diverses de nature à lui conférer le caractère d'une entreprise délicate, voire suspecte, en tout cas rarement, sinon jamais, consensuelle. Ce caractère fonde son origine non seulement dans la relation très étroite qui relie le travail en question avec les besoins ou les agendas du moment, individuels ou collectifs, où la prégnance oriente la sélection des faits à retenir ou à oublier, mais aussi dans la difficulté intrinsèque de la représentation en générale et dans le cas particulier, de la représentation de l'horrible.

5. Elaboration de la mémoire du génocide

Parlons maintenant de l'élaboration de la mémoire du génocide, j'allais dire des génocides- nous reviendrons sur cette confrontation du singulier et du pluriel- et de crime contre l'Humanité commis au Rwanda entre 1990 et 1994. Parce que le travail de mémoire concerne autant les collectivités que les individus, on ne sera pas étonné de retrouver dans les initiatives que je vais évoquer des références aussi bien des pratiques mémorielles organisées au Rwanda par divers acteurs qu'à celles organisées par les diverses diasporas rwandaises, notamment en Europe ou en Amérique du Nord ; ce qui peut nous permettre de prendre un peu de distance par rapport au terrain grâce à ces diasporas en contact avec un ailleurs qui peut par moment être enrichissant.

6. Les initiatives internes

Je commence par les initiatives organisées au Rwanda que je décris brièvement. Si le Rwanda se caractérise aujourd'hui par un large éventail des pratiques mémorielles relatives au génocide et au crime contre l'humanité commis au Rwanda entre 90 et 94, commémorations, re-inhumations solennelles, conférences-débats, publications, etc., il n'empêche que trois formes souvent associées dominent largement le passage de la mémoire au regard du nombre d'acteurs et des participants mobilisés, et logiquement au regard de leur impact social : il s'agit des commémorations annuelles du génocide, des re-inhumations solennelles et de l'érection des monuments, des mémoriaux qui rendent hommage aux victimes inhumées ou toujours à rechercher.

Ces pratiques mémorielles majeures sont l'œuvre d'acteurs publics et représentants de l'Etat à tous les échelons. C'est en avril 95, soit un an après le génocide, que le gouvernement et les divers organes de l'Etat rwandais ont organisé sur la colline de Rebero surplombant la capitale Kigali la première commémoration publique du génocide où l'année 94 fut, selon la perception des acteurs publics des victimes rwandaises, le point culminant. Cette manifestation présidée par le Chef de l'Etat en personne, à l'époque Pasteur Bizimungu, connut la participation de toute la communauté diplomatique accréditée au Rwanda et d'un large public national, toutes les classes sociales confondues. Elle fut aussi l'occasion de la première inhumation solennelle des milliers des victimes du génocide et de crime contre l'humanité perpétrés en 94 dont plusieurs personnalités politiques spécifiquement assassinées en raison de leur opposition au projet génocidaire, de leur attachement aux accords de paix d'Arusha. D'une durée de 7 jours, la première commémoration officielle donna le ton des commémorations suivantes sauf sur un point. En effet, organisée du 1^{er} au 07/04, elle provoqua par ce choix des dates dont la première, il est vrai, ne correspondait à aucun événement précis, de telles controverses au sein des associations des rescapés que le gouvernement finit par procéder à un ajustement adoptant dorénavant la période du 07 au 13/04 comme semaine de deuil national en mémoire des victimes du génocide et de crime contre l'humanité mentionné plus haut. Il s'agit, nous devons bien nous entendre là-dessus, dans la conception du pouvoir public et des rescapés du Rwanda et des associations qui les soutiennent, des victimes Tutsi du génocide en tant qu'extermination programmée dans le cadre de l'idéologie génocidaire, et des victimes Hutu assassinés pour avoir refusé de s'associer à cette entreprise criminelle. Un fait important caractérise les commémorations officielles, c'est leur caractère mobile.

Il y a ici quelque chose qui pourrait apparaître comme un détail par un regard extérieur mais la bataille des dates lors de la construction de la mémoire est un élément qui focalise l'attention et qui polarise les controverses de manière universelle. D'Afrique au Japon, du Japon aux Etats-Unis, il n'y a quasiment pas d'exception à ce genre de controverses. Notons aussi que, à la différence de la commémoration officielle qui dure donc une semaine, les

commémorations organisées par les associations des rescapés sont l'occasion de plusieurs cérémonies de reinhumation solennelles des victimes décédées et de présentation publique des témoignages en présence des rescapés eux-mêmes et des représentants de divers organes de l'Etat.

7. Initiatives de la diaspora

Si les diverses pratiques mémorielles organisées par les diasporas rwandaises en divers pays d'accueil ne revêtent pas l'envergure de celles organisées au Rwanda, notamment en terme de nombre des participants, il n'en demeure pas moins que leur impact sur le public du pays concerné est loin d'être négligeable notamment en raison de leur plus ou moins forte médiatisation. C'est ainsi que les commémorations dont la société « IBUKA Mémoire et Justice » est le pivot en Belgique, depuis avril 95 bénéficie d'une audience et d'un impact certain notamment en raison de leur couverture par la presse écrite et audio- visuelle.

Deux autres caractéristiques importantes sont d'une part, le recours à des formes de communications moins courantes au Rwanda, telles que les expositions des photos ou voire des dessins évoquant le génocide et le crime contre l'humanité commis au Rwanda, mais aussi -autre caractéristique importante- la présence participative des représentants d'autres communautés ayant subi dans le passé des violences extrêmes, notamment les membres des communautés juives, tsiganes et arméniennes.

Un autre élément peut être appelé à jouer un rôle important à l'avenir, c'est la contribution d'acteurs non rwandais à la mémoire de ces violences extrêmes survenues au Rwanda. En effet, avec le temps et moyennant la médiatisation d'acteurs rwandais et non rwandais, le monde a commencé à prendre la mesure du drame survenu au Rwanda, particulièrement au cours de l'année 94 internationalement reconnue comme l'année du génocide. Au nombre de ces acteurs, on peut notamment signaler divers journalistes, ou les reportages mais aussi les livres des témoignages ont eu un impact significatif sur l'opinion de leurs pays, mais aussi l'opinion internationale, de même que des artistes africains, Européens ou Nord américains dont les romans, les pièces de théâtre, les films notamment ont tenté de transformer la difficulté de représentation mentionnée plus haut pour faire prendre conscience à l'humanité que ce qui était survenu était bien une atteinte à elle-même, donc son intégralité.

Enfin, plus récemment l'adoption par l'Union africaine et l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion du 10^{ème} anniversaire des Résolutions reconnaissant le génocide des Tutsi du Rwanda et le crime contre l'humanité commis au Rwanda comme un événement tragique d'importance régionale et universelle, tout en revêtant un caractère symbolique, contribue un tout petit peu à sortir des événements des marges auxquelles les avait pratiquement condamnés l'indifférence de la communauté internationale au moment où ils sont survenus.

8. Mémoires en conflit et mémoires parallèles

J'aborde maintenant un point auquel nous avons déjà touché par les différents exposés que nous avons entendus, celui des mémoires en conflit et des mémoires parallèles. On ne peut en effet évoquer l'élaboration de la mémoire du génocide et de crime contre l'humanité commis au Rwanda sans mentionner les conflits d'interprétation auxquels ces événements donnent lieu.

Au Rwanda même en 2001, une enquête de la Commission pour l'Unité et la réconciliation du Rwanda révélait que pour certains Rwandais vivant dans le pays, l'organisation des commémorations, voire la simple existence d'associations des rescapés constituait un obstacle à la réconciliation nationale. Donc, disaient-ils, la condition devrait être l'oubli de tout par tous les Rwandais. De même, en Belgique, on observe l'organisation pour le 06 avril de chaque année, d'une commémoration de la mort du Président Juvénal Habyarimana dont l'avion avait été abattu effectivement le 06 avril 1994. Cet événement est organisé chaque

année par un collectif qui s'est donné le nom de « COSAR : Collectif du 06 avril au Rwanda », selon lequel le génocide, si génocide il y a -on doute là-dessus- est la conséquence pure et simple de l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana dont ces acteurs disent que les auteurs supposés ou réels portent l'entière responsabilité des événements consécutifs.

Cela veut dire donc qu'il y a là non seulement un conflit d'interprétation au sens intellectuel du terme, mais une véritable remise en cause de la séquence et de la logique des événements. Aussi la révision de l'histoire d'un événement d'une violence exceptionnelle dont pour RICOEUR est un événement qui participe à la catégorie de l'« Horrible » voire sa négation pure et simple n'ont rien d'exceptionnel, nous le savons, et nous avons à travers les exemples d'autres génocides, d'autres violences extrêmes, de nombreuses illustrations de ces tendances.

9. Mémoire et deuil

Il y a, de mon point de vue, une relation nécessaire entre la justice et la mémoire. C'est une relation difficile et dialectique. Difficile parce que, d'une part, les victimes ne sont pas toujours les premiers protagonistes de la justice. Comme vous l'aurez constaté vous-mêmes probablement au Nord Kivu, la première chose que demandent les victimes, c'est de savoir ce qui est arrivé aux leurs, connaître la vérité, non pas nécessairement pour arriver à des poursuites judiciaires contre les auteurs - ce n'est pas nécessairement la priorité des victimes survivantes- mais bien souvent simplement pour être à l'aise avec l'événement, pour commencer à se l'approprier et pouvoir vivre avec lui.

La deuxième priorité pour les victimes survivantes, c'est de pouvoir, si possible, rendre un hommage digne d'un humain aux leurs disparus ; c'est-à-dire organiser des funérailles ne fusse que de quelques restes retrouvés, même si ces restes contiennent dans un mouchoir de poche. C'est un élément capital sur le plan émotionnel dans le retour à l'équilibre des personnes concernées, de pouvoir faire leur travail du deuil en le soutenant par un support matériel qu'est le corps ou l'élément de corps du disparu.

Il m'est arrivé en 96 de faire campagne en qualité de membre d'un comité de droits de l'homme, j'étais ému et très déçu par le fait qu'à l'occasion des funérailles des victimes du génocide il n'y avait aucun travail judiciaire qui se faisait immédiatement et en parallèle. J'ai bien dû me rendre l'évidence que ce n'était pas à ce moment-là la priorité des victimes survivantes. Tant que le travail du deuil n'a pas atteint un certain niveau, cet exercice difficile de la justice n'est pas à la hauteur des victimes survivantes. Cela étant, il y a une relation dialectique entre la mémoire et la justice.

10. Mémoire et justice

La justice peut soutenir la mémoire, peut produire les éléments constitutifs de la mémoire, et mieux que ça, d'une mémoire partagée. L'élément particulier de la justice c'est qu'elle est capable de démêler la responsabilité individuelle des auteurs, de ce que l'opinion considère comme une sorte de responsabilité collective, avec tous les risques que cela comporte. Une fois une conclusion et les diffusions judiciaires atteintes, la réappropriation du jugement et la production des faits par la justice peuvent et doivent constituer des éléments de nature à nourrir la mémoire collective, et j'en suis persuadé, dans un sens favorable au partage de cette mémoire par divers acteurs concernés.

11. Mémoire et prévention

La mémoire est en effet une source qui peut alimenter l'éducation des générations actuelles et futures. Et c'est à travers l'éducation qui fait de la mémoire un patrimoine culturel commun que l'on peut arriver à éviter la répétition des drames que notre région, et pas seulement notre

région -bien sûr cela n'est pas consolant- vient de traverser ou traverse encore. Il y a là évidemment place non seulement pour un travail de mémoire dans le sens où nous l'avons évoqué jusqu'à présent, mais aussi dans le sens du travail historique, c'est-à-dire du travail critique des diverses mémoires existantes, de divers témoignages naturellement subjectifs que l'on peut entendre et qui ont le droit de l'être, à travers la critique scientifique de ces divers témoignages, des faits et des éléments de preuve, ce que l'histoire peut permettre d'acquérir devrait -et heureusement je dis de ça au Rwanda aujourd'hui- alimenter le système éducatif et préparer les générations futures à voir les questions d'existence et dans une perspective de prévention.

12. Pistes de réflexion

Je termine par ce qui n'est pas une conclusion mais par quelques propositions des thèmes à débattre. Un premier thème pourrait certainement être la **mémoire comme instrument thérapeutique** pour les victimes survivantes. Nous le sentons, nous ne savons pas comment le faire. Ce qui est certain, dans l'exemple rwandais, est que la mémoire a contribué à redonner une force existentielle à des victimes survivantes. Je ne peux pas compter le nombre de rescapés qui, à chaque commémoration, me disent paradoxalement « je me sens revivre », alors que c'est le moment le plus difficile ; précisément le passé le plus douloureux est évoqué ; mais l'évocation de ce passé dans l'atmosphère d'une mémorialisation partagée ou empathique, assumée non seulement par le voisin, ou le frère ou la sœur mais aussi par l'autorité publique, est de nature à redonner l'espoir, à redonner un sens à l'existence des personnes rescapées. Qu'en est-il pour la société, chose plus complexe ? Nous sommes là dans ce qu'on appelle la perspective de long terme ; et l'expérience rwandaise ne peut évidemment rien nous en dire, mais pour ce qui est des individus et des familles, nul doute que cette expérience de la mémoire, de la mémoire ritualisée, de la mémoire partagée est un élément thérapeutique.

Mémoire et Histoire, c'est l'autre thème dont nous pourrions débattre. C'est vrai que des mémoriaux existent dans divers pays notamment au Rwanda, des musées sont en construction sur la base de la mémoire et du témoignage. Mais que révèlent, en terme de vérité historique, ces différents mémoriaux, ces différents témoignages, c'est cela, peut-être que des recherches universitaires devraient pouvoir comporter, en prenant distance -une distance obligée- par rapport aux subjectivités inévitables et légitimes de différents acteurs intervenants. L'histoire devrait permettre de déplacer l'opportunisme d'un mythe. Nous sommes en effet avec la mémoire en présence d'une source de mythes qui peuvent à leur tour devenir destructeurs. Un petit livre intéressant intitulé Les abus de la mémoire analyse notamment la manière dont la mémoire instrumentalisée a contribué à la destruction de l'ex- Yougoslavie non seulement en tant qu'entité politique mais malheureusement aussi en tant que communauté humaine.

Cependant, même si on ne peut pas parler de recette passe-partout pour la mémoire, la réussite de la mémoire en tant que forme constructive de rétablissement de l'équilibre des sociétés passe par l'existence entière, crédible, impartiale, disposant des moyens proportionnels à ses responsabilités et capables de susciter chez les individus des réflexes de comportements de citoyenneté d'un **Etat de droit**.

Prof. Gasana Ndobu
Université Nationale du Rwanda

Propos d'un Africain du Mali : dépasser les frontières, sans les effacer !

Ousmane Sy, ministre malien honoraire

1. Un Peul et un Africain

Qu'on m'ait autorisé en tant qu'Africain de prendre la parole ici, je suis profondément touché de cela. Je vais en profiter pour dire que je suis de culture peule . Ce le peuple qu'on appelle « fulani » au Nigéria. L'étranger ou celui qui est considéré comme étranger n'a que des droits et l'autre, l'hôte n'a que des devoirs. Bien que je ne me considère nulle part comme étranger en Afrique, mais en même temps comme je suis opportuniste, j'ai profité du droit que m'offre aujourd'hui d'être quelqu'un perçu comme étranger en RDC pour vraiment demander à tous ceux qui sont là d'accepter une minute de silence pour tous les morts d'ici et d'ailleurs. Je dis d'ici et d'ailleurs parce que aujourd'hui le monde entier souffre des millions et des millions de victimes de violence.

2. Vous avez dit frontières ?

Chaque fois que je dois dire ma nationalité, je suis un peu embarrassé. Parce que je me considère aujourd'hui comme un Africain du Mali. Cela n'est pas un mot fortuit. Par ma culture de Peul, je n'aime pas beaucoup les frontières et par mon expérience de gestionnaire des frontières, je vous assure que je n'ai retenu que de mauvais souvenirs. J'ai été Ministre de l'Administration du territoire dans mon pays j'ai eu donc dans mes compétences à gérer les frontières, et je n'ai vu aucun aspect positif des frontières pour nos pays en Afrique. **Cela ne voulant pas dire d'ailleurs que je vais les effacer, parce que je ne peux pas les effacer, nous ne pouvons pas les effacer, mais je crois qu'il faut qu'on se donne les moyens de les dépasser.**

3. Gestion de la diversité et place des minorités : l'expérience malienne.

L'expérience malienne paraît assez lointaine parce que c'est une expérience qui se passe en Afrique de l'Ouest, mais en réalité quand on regarde dans le fond et par rapport à ce que j'ai entendu du Congo, du Rwanda, c'est une expérience très proche. La gestion de la diversité et la place des minorités sont des défis pour toutes les sociétés de l'humanité. Je crois qu'aujourd'hui il faut que nous nous donnions les moyens de trouver les réponses adaptées à ces deux questions qui paraissent fondamentales.

3.1. Le Mali, zone de transition, zone de diversités

Le Mali est un pays qui est en Afrique de l'Ouest, au centre de l'Afrique de l'Ouest. Les universitaires doivent connaître l'histoire de ce pays, qui remonte depuis le VI^{ème} et le VII^{ème} siècles, avec les grands empires que cette région de l'Afrique a connus, l'empire du Ghana, l'empire du Mali, l'empire Songhaï qui sont finis avec la pénétration coloniale. Le Mali est aussi une zone de transition, un territoire de transition entre l'Afrique blanche et l'Afrique Noire : au nord, nous avons une grande frontière avec l'Algérie et au sud nous avons une frontière avec la Côte d'Ivoire. Donc nous sommes une zone de transition entre des populations blanches et des populations noires. Donc diversité géographique, diversité humaine, diversité culturelle. Et comme tous les pays qui ont accédé à l'indépendance après la période coloniale, nous avons eu de grosses difficultés.

3.2. Les premiers conflits : entre intérêts économiques étrangers et frustrations communautaires locales

Nous avons commencé à connaître les problèmes dans le Nord du Mali. Le territoire malien est occupé pratiquement d'un tiers par le Sahara, c'est-à-dire la zone frontalière avec

l'Algérie. La décolonisation a été en fait difficile, surtout par rapport à l'Algérie et beaucoup moins par rapport au Mali. Par rapport à l'Algérie à cause du pétrole ; les questions du pétrole avaient eu des tendances à créer dans cette zone du Sahara un Etat Sahélien. Mais très vite cela s'est arrêté, mais cela a fait des premières germes qui vont provoquer quelques années plus tard une rébellion armée dans le nord de notre pays.

Le désert, c'est de vastes territoires très difficiles à contrôler. Déjà pendant la période coloniale c'était un territoire militaire parce que seuls les militaires pouvaient y vivre : il fait très chaud le jour et il fait très froid la nuit, il n'y a pas d'arbres, il n'y a rien, c'est vraiment des territoires très arides, et donc c'était des zones de prédilection d'occupation militaire. Et après l'accession à l'indépendance, ce territoire est resté militaire.

Très vite les populations qui sont là- des populations Touareg essentiellement- ont commencé à se sentir mal, en s'estimant exclues, d'abord parce qu'elles étaient très loin du centre. Gao, qui est un peu le centre de ce nord -là, est à deux mille kilomètres de Bamako ! Il y a eu une première rébellion en 1963 déjà. Mais comme en 1963 nous étions trois ans après l'indépendance, la réalisation de l'unité nationale était un objectif qui effaçait tous les autres objectifs, on a tenté de résoudre ce conflit par l'armée. Donc on a envoyé des militaires, il y a eu des dégâts énormes, et des frustrations énormes, et des jeunes Touareg ont dû s'exiler. Il y en a qui sont partis jusqu'en Afghanistan pour aller apprendre le métier de la guerre, il y en a qui se sont retrouvés enrôlés dans les brigades de Kadhafi parce que les Touareg, tout comme les Peuls, c'est une ethnie qui s'étend sur plusieurs pays. Les Touareg sont sur la République Sahraouie, les Touareg sont sur l'Algérie, les Touareg sont sur le Niger, les Touareg sont jusqu'en Libye.

Donc les jeunes Touareg, frustrés par ces tueries, sont partis à l'aventure et sont allés surtout apprendre le métier de la guerre parce que c'est une ethnie aussi qui est très portée, comme tous les nomades, un peu sur les armes. Quand le Touareg s'habille très bien, donc s'il n'a pas de sabre sur son boubou, il a l'impression qu'il est nu. Donc il vit avec le sabre. Et la tentation a été très vite de remplacer le sabre par la kalachnikov. Effectivement les jeunes Touareg sont revenus. La première rébellion a été mâtée en 1963. Dans les années 89 - 90, après avoir appris le métier de la guerre jusqu'en Afghanistan, ils sont revenus et ont déclenché une deuxième rébellion. Comme le Mali était sous une dictature militaire le premier réflexe a été de mâter encore cette rébellion.

3.3. Changement démocratique : une opportunité pour la palabre africaine

Mais parallèlement à cette rébellion du Nord, il y avait aussi les démocrates maliens qui étaient en train de se battre pour installer la démocratie dans notre pays. Donc cela a convergé, et en 1991 nous avons pu renverser la dictature militaire de Moussa Traoré. Et il y a eu des changements pour la démocratie pluraliste dans notre pays. Nous avons profité de ce vent de changement pour la démocratie pluraliste pour dire : « Attention il faut qu'on s'asseye et qu'on parle ». Comme partout en Afrique, au Mali on aime bien la palabre, la palabre est un aspect important de notre culture.

Au début c'était très difficile de parler entre Maliens parce que la confiance était totalement rompue ; heureusement que l'Algérie nous a beaucoup aidés en nous accordant un cadre pour les premiers contacts avec la rébellion Touareg. Les premières discussions ont consisté à essayer de comprendre réellement quels sont les problèmes. Et au bout du compte nous avons compris que les revendications portaient sur le problème d'identité sous toutes ses formes : la gestion des identités, l'implication des gens dans la gestion de leurs espaces et surtout la question de la responsabilité et de la participation des populations par rapport à elles -mêmes, à leur environnement et à la recherche des solutions.

Comme nous avons des populations noires et des populations blanches, très vite ceux qu'on appelait à l'époque des apprentis sorciers commencèrent à vouloir ramener le conflit à une opposition raciale. C'est pour cela que, très rapidement, nous avons mis en branle un processus national ; même si le conflit se localisait dans les régions du nord, nous avons ouvert le processus à l'ensemble du territoire. Et l'instrument juridique que nous avons trouvé pour cela, on l'a appelé « le pacte national ». Il fallait que l'ensemble de communautés maliennes, l'ensemble de sociétés maliennes discutent pour identifier ce qu'elles avaient en commun et ce qui les séparait. Ce débat a été ouvert sur l'ensemble du territoire, à travers une série de séances de conscientisation dans chacune des régions, clôturées par une rencontre nationale elle-même conclue par un pacte national.

Ce pacte national comporte plusieurs aspects. Il y a un aspect politique qui inclut toute la démarche institutionnelle qu'on doit adopter désormais pour aller à la paix. Il y a aussi un aspect sécuritaire, militaire pour résoudre la question de la sécurité et apporter des réponses aux préoccupations de développement. A l'époque, une institution chargée de gérer ce pacte national a été mise en place. Cette institution, le « Commissariat du Nord », était directement rattachée au Président de la République, ce qui constituait un symbole très fort. Et le volet politique et institutionnel de ce pacte national mettait au centre la mise en place de la décentralisation dont j'ai eu l'honneur d'être chargé.

Donc nous avons préparé et mis en œuvre une grande réforme de décentralisation qui se traduit aujourd'hui par la mise en place sur l'ensemble du territoire des communes au niveau local, des cercles au niveau intermédiaire et de régions dotées d'une grande autonomie au niveau supérieur, et surtout dotées d'organes élus, animés par des responsables désormais élus par les populations à qui ils rendent compte.

3.4. L'importance des symboles

Le volet politique est aussi fait de symbolisme. Chaque peuple, chaque communauté humaine a besoin d'un symbole. Et nous avons dû répondre à cette attente. Pour vous citer un exemple, à l'occasion de la démobilisation des combattants, une grande cérémonie a été organisée et toutes les armes récupérées ont été rassemblées dans la ville historique de Tombouctou et, devant l'ensemble de la communauté nationale et internationale, on a brûlé ces armes. Pour bien signifier, symboliquement, que désormais les Maliens ne voulaient pas régler leurs problèmes par les armes. Et sur le lieu où ces armes ont été brûlées un monument a été érigé ; on l'a appelé « le Monument de la Paix ». Tous les ans, le 28 mars, toutes les autorités nationales se déplacent pour aller à ce lieu -là et célébrer la fin de la rébellion et l'avènement de la paix.

3.5. La participation et la responsabilisation des communautés

Le deuxième acte politique a consisté en concertations intercommunautaires. Nous n'aurions pas pu arriver à la paix sans impliquer les communautés elles-mêmes. Lors de rencontres, de concertations intercommunautaires, les populations elles-mêmes ont parlé entre elles et trouvé les causes profondes de ce qui les a opposées en réalité ; et trouvé en elles-mêmes les moyens d'y trouver des réponses. Et, là aussi, les symbolismes ont réapparu entre populations qui, en réalité, ont vécu ensemble depuis des siècles même si beaucoup de raisons - peut-être conjoncturelles- avaient entraîné des problèmes de cohabitation. Mais ne font-ils pas partie font partie de toutes les sociétés humaines ? Chez nous il y a un proverbe qui dit que les dents et la langue sont dans la bouche mais il arrive que les dents mordent la langue. Donc les conflits font partie de la cohabitation. Et les sociétés ont toujours trouvé en elles-mêmes des ressources pour faire face aux conflits. Le fait de ne pas se parler, le fait de ne pas pouvoir gérer des enjeux nouveaux, c'est ça qui conduit aux dérapages et qui exacerbe les conflits.

Et c'est pour cela que les rencontres communautaires ont joué un rôle extrêmement important. Ces communautés étaient en réalité très liées comme nous l'avons vu à travers les renouvellements des pactes. Parce que chez nous, comme dans beaucoup de régions d'Afrique, il y a des pactes entre les populations, même des pactes de sang. Au Mali, nous avons assisté à des cérémonies où des leaders communautaires renouvelaient ces pactes comme pour dire qu'ils allaient repartir à zéro, qu'ils se donnaient un nouveau départ pour reconstruire l'avenir.

Bref, à partir du moment où les communautés sont impliquées, elles sont à l'abri de manipulations et surtout elles deviennent responsables de leur devenir.

3.6. Une politique volontariste de réinsertion des « exclus ».

La consolidation de la paix et de la sécurité passait absolument par la réinsertion des combattants et de toutes les populations du nord, essentiellement blanches qui se plaignaient de leur exclusion dans l'Administration et dans l'armée.

De façon très volontariste nous avons initié des programmes de réinsertion militaire. Des gens qui avaient appris leur métier de la guerre ont ainsi été intégrés au sein de l'armée, leurs grades ont été reconnus, alors que certains ne comprenaient rien à la discipline de l'armée, parce qu'ils n'avaient jamais été dans l'armée. Et nous avons convaincu les leaders maliens que cette intégration était le prix à payer pour conserver l'unité de notre pays. Un de ces rebelles maliens est aujourd'hui en Ituri où il est un des responsables de la réinsertion !

La réinsertion des civils posait également d'énormes problèmes. En effet, les cadres de cette région du nord sont surtout des arabisants qui avaient fait leurs études supérieures dans les pays arabes et qui se trouvaient exclus de facto dans une Administration publique exclusivement francophone. Là aussi nous avons dû mettre en place des programmes de réinsertion drastiques et impopulaires mais que nous avons assumés. Parce que quelque part l'autorité politique a aussi la responsabilité d'assumer ce qui va sauver la nation, même si c'est impopulaire. Pour avancer !

3.7. Donner une alternative aux jeunes démobilisés

Le nord du Mali est très différent du reste du Mali. C'est une zone désertique où les conditions de vie sont très difficiles. La plupart de programmes de développement étaient opérationnels dans le sud, la plupart des ONG préféraient s'implanter dans le sud. De ce point de vue-là aussi le nord se disait abandonné. Il fallait pourtant résoudre la question des jeunes rebelles que l'armée ne pouvait pas recevoir. Avec l'appui de la Communauté internationale, des projets ont été mis en place en vue de réinsérer économiquement la plupart de ces jeunes qui, en réalité, étaient partis à l'aventure pour apprendre la guerre, parce que simplement ils n'avaient rien à faire chez eux.

3.8. Gérer les déséquilibres et les frustrations

Au niveau national, une agence de développement intégré des régions du nord a été créée. En effet, la RD Congo est deux fois plus vaste que le Mali, mais à l'échelle de notre sous-région, le Mali est un pays très vaste parce que sa superficie est de 1 250 000 km². Le développement territorial de ce grand espace n'a pas tenu compte des équilibres territoriaux. Cela a été à la base de beaucoup de frustrations parce qu'il y a des régions du pays qui se sentent abandonnées par rapport à d'autres. C'est ainsi que nous avons mis en place une Agence chargée du développement des régions du nord qui devait accompagner le développement de ces régions ; parce que c'était urgent et de corriger le déséquilibre de développement par rapport aux autres régions.

Ousmane Sy

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.